

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de Luzinay dûment convoqué le 11 mars 2014, s'est réuni en **session ordinaire le 17 mars 2017** à 19 h 00 à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès Reboux, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 17**

**Emargement :**

Nom et prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
Agnès REBOUX	Maire	X			1
Jacques SEIGLE	1er Adjoint	x			1
Daniel FABRE	2ème Adjoint	x			1
Nathalie PALLADINO	3ème Adjoint	x			1
Alain BRAULT	4ème Adjoint	x			1
Corinne MAS	5ème Adjoint	x		Didier BUTHION	2
Didier BUTHION	Conseiller municipal délégué		X		
Gérald JOLY	Conseiller municipal délégué	X			1
Joanne BLANC	Conseillère municipale		X		
Inès CHATEL	Conseillère municipale		X		
David GENTIL	Conseiller municipal		X		
Mustapha L'HAOUA	Conseiller municipal	X arrivé à 19h35			1
Fériel POIZAT	Conseillère municipale		x		
Olivier SEGUIN	Conseiller municipal	x			1
Michael SIMON	Conseiller municipal	x			1
Nadège THENAULT	Conseillère municipale	x			1
Laurence TURBE	Conseillère municipale		x		
	<b>TOTAUX</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>12</b>

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Corinne Mas

### I - PREAMBULE

### II - COMPTE RENDU

Le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2014.

### III - DELIBERATIONS

**OBJET :** Vote du compte administratif de la commune pour l'exercice 2013

Sous la présidence de Monsieur Daniel Fabre, Adjoint aux finances, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 de la Commune annexé à la présente délibération.

Il rappelle que le compte administratif est tenu par la commune et que le compte de gestion est tenu par le Trésorier. Ils doivent être équilibrés.

Monsieur Daniel Fabre donne lecture du compte administratif du budget communal.

**ARRIVEE DE MONSIEUR MUSTAPHA L'HAOUA A 19 H 35**

Hors de la présence de madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

Pour 11

Contre

Abstention

**DECIDE** d'approuver le compte Administratif 2013 de la Commune annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte de gestion 2013 du Trésorier.

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet :** Vote du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2013

Sous la présidence de Monsieur Daniel Fabre, Adjoint aux finances, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du CCAS annexé à la présente délibération.

Monsieur Daniel Fabre donne lecture du compte administratif du budget du CCAS.  
Hors de la présence de madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

Pour 11

Contre

Abstention

**DECIDE** d'approuver le compte Administratif 2013 du CCAS suivant le tableau annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte de gestion 2013 du Trésorier.

**AUTORISE** madame le Maire, pour la durée de son mandat, à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**OBJET :** Vote du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013

Monsieur Daniel Fabre, Adjoint aux finances, chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2013 du Trésorier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré comme suit :

Pour 11

Contre

Abstention

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2013 du Trésorier annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte administratif de la commune.

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**OBJET :** Vote du compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2013

Monsieur Daniel Fabre, Adjoint aux finances, chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2013 du Trésorier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré comme suit :

Pour 11

Contre  
Abstention

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2013 du Trésorier annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte administratif du CCAS.

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet** : Affectation du résultat 2013 de la commune

Monsieur Daniel Fabre, Adjoint aux finances, présente les résultats de l'exercice 2013 pour la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 127 199.42 € et après en avoir délibéré comme suit :

Pour 12  
Contre  
Abstention

**DECIDE** de valider l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2013, pour la Commune, suivant la présentation faite ci-dessous :

Résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter	127 199.42 €
Solde d'exécution d'investissement en excédent (compte R001)	137 663.63 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (besoin de financement)	5 885.00 €
Affectation en investissement (1068)	127 199.42 €

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet** : Affectation du résultat 2013 du CCAS

Monsieur Daniel Fabre, Adjoint aux finances, présente les résultats de l'exercice 2013, pour le CCAS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1783.58€ et après en avoir délibéré comme suit :

Pour 12  
Contre  
Abstention

**DECIDE** de valider l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2013, pour le CCAS, suivant la présentation faite ci-dessous :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 783.58 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent de financement R 001)	4 938.09 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (besoin de financement)	510.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter R002	1 783.58 €

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet :** Taux des trois taxes locales

Monsieur Daniel Fabre, Adjoint aux finances, présente les taux de taxes locales pour l'exercice 2014 et précise qu'elles n'ont pas été augmentées depuis mars 2008, comme promis dans le projet de mandat.

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
11.00 %	26.05 %	50.04 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

Pour 12  
Contre  
Abstention

**DECIDE** d'approuver ces trois taux de taxes locales.

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet :** Budget primitif de la commune pour l'exercice 2014

Monsieur Daniel Fabre, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2014. Il indique que les comptes s'équilibrent à 1 573 740.00 € en fonctionnement et à 443 752.52 € en investissement.

Madame le Maire rappelle que le montant des dotations de l'Etat n'étant pas encore connu, l'estimation a été plutôt faite à la baisse.

Madame le Maire donne quelques explications concernant l'augmentation des charges de personnel : la réforme des rythmes scolaires oblige à embaucher ou à augmenter les heures du personnel. Par ailleurs, une revalorisation des indices des payes de certains agents décidée par l'état, coûte 15 000 euros à l'année pour le personnel titulaire et 2 000 euros pour le personnel contractuel. De même la régularisation de personnel en arrêt maladie et reconnu en maladie professionnelle entraîne un coût supplémentaire, le cumul de toutes ces dépenses avoisine les 31 000 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré comme suit :

Pour 12  
Contre  
Abstention

**APROUVE** le budget de fonctionnement 2014,

**APROUVE** le budget d'investissement 2014,

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet :** Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2014

Monsieur Daniel Fabre, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2014. Il indique que les comptes s'équilibrent à 35 313.58 € en fonctionnement et à 7 553.64 € en investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré comme suit :

Pour 12  
Contre  
Abstention

**APROUVE** le budget de fonctionnement 2014,

**APROUVE** le budget d'investissement 2014,

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet** : Paiement de la coupe Achard et du Trophée de la culture et des loisirs pour la saison 2013/2014.

Monsieur Jacques Seigle, Premier Adjoint, explique à l'assemblée que le principe des bons d'achats remis aux lauréats de la Coupe Achard et du Trophée de la Culture et des Loisirs, doit faire l'objet d'une délibération nominative afin d'en assurer le paiement sur présentation de factures acquittées.

Pour l'année 2013/2014, sont concernées les associations suivantes :

Coupe Achard	Les Bottes de 7 Lieues	160.00 Euros
Trophée de la Culture et des Loisirs	Les Amis des Ecoles	160.00 Euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

Pour 12  
Contre  
Abstention

**CONFIRME** l'attribution des bons d'achat aux associations ci-dessus mentionnées.

**VALIDE** le paiement des bons d'achat sous forme de subventions.

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet** : Subvention pour le Tennis Club

Monsieur Jacques Seigle, Premier Adjoint, explique que le club de tennis de Luzinay sollicite une subvention. Cette participation de la commune permettrait de cofinancer la remise en état des deux terrains de tennis (nettoyeur haute pression et traitement anti-mousse).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

Pour 12  
Contre  
Abstention

**VALIDE** l'attribution d'une subvention de 700.00 euros pour cofinancer la remise en état des deux terrains de tennis.

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet** : Rythmes scolaires

Madame Corinne Mas rappelle que la proposition concernant les rythmes scolaires a été envoyée à la Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) le 5 décembre 2013. Cette proposition intégrait des activités périscolaires sur 3 jours et conservait l'horaire actuel pour l'école (fin des cours à 16 h 30) le lundi afin de permettre aux enfants de suivre des activités sportives encadrées par un éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS). Par courrier en date du 7 janvier 2014, la DASEN a émis un avis favorable à cette proposition. Cependant, courant février, Madame l'Inspectrice de l'Education nationale a pris contact avec la commune pour signaler une erreur dans leur courrier du 7 janvier. En effet, l'Education Nationale n'avait pas pris en compte l'aspect dérogatoire de la demande relatif à l'emploi du temps du lundi qui comptait 6 heures de cours afin de mettre en place les activités sportives pour chaque classe. Un courrier de la DASEN en date du 21 février 2014 confirme le refus de la dérogation. Une nouvelle proposition sera envoyée à la DASEN comme suit :

Lundi : 8 h 30-11 h 45 / 13 h 30-15 h 30 TAP de 15 h 30 à 16 h 30  
Mardi : 8 h 30-11 h 45 / 13 h 30-15 h 30 TAP de 15 h 30 à 16 h 30  
Mercredi : 8 h 30-11 h 30  
Jeudi : 8 h 30-11 h 45 / 13 h 30-15 h 30 TAP de 15 h 30 à 16 h 30  
Vendredi : 8 h 30-11 h 45 / 13 h 30-15 h 30

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

Pour 11  
Contre  
Abstention 1 Gérald Joly

**VALIDE** : la nouvelle proposition sur les rythmes scolaires envoyée à la Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet** : Cession de terrain au lotissement « La Garenne »

Madame Nathalie Palladino, Adjointe à l'Urbanisme, expose au conseil municipal que Monsieur Jacky Cocco, Monsieur Marcel Cocco, Monsieur Jean-Pierre Cocco, Mme Gourmanel et Monsieur Lacoste sont tous propriétaires de parcelles longeant la parcelle B993, qui devait être un chemin créé à l'occasion de la construction du lotissement "La Garenne".

Cette parcelle B993 d'une superficie de 536 m<sup>2</sup> et d'une largeur d'environ 2 mètres, est désignée au cadastre comme propriété de plusieurs particuliers, alors qu'après vérification faite par l'étude notariale Lechner auprès du bureau des hypothèques, cette parcelle appartient à la commune. Il s'agit-là d'un "oubli" de l'époque de la création du lotissement de la Garenne, qu'il faut régulariser.

Ces cinq propriétaires entretiennent depuis des années cette parcelle afin que l'arrière de leur jardin ne soit pas encombré par les ronces.

Ils proposent aujourd'hui d'acheter à la commune chacun le morceau de parcelle qu'ils entretiennent.

La commune ne tient pas particulièrement à conserver cette parcelle, et estime que leur demande est légitime du fait qu'ils l'entretiennent depuis la création du lotissement.

Il y a donc lieu de :

- missionner un géomètre pour établir le document d'arpentage ;
- demander à l'étude notariale de régulariser ce dossier, et d'établir l'acte de cession de cette parcelle au profit des propriétaires.

Tous les frais seront pris en charge par la commune.

Madame le Maire précise que la création de ce lotissement date de 1974.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

Pour 12  
Contre  
Abstention

**VALIDE** : la vente à Monsieur COCCO Jacky, Monsieur COCCO Marcel, Monsieur COCCO Jean-Pierre, Mme GOURMANEL et Monsieur LACOSTE de la parcelle B993 longeant le lotissement "La Garenne" pour l'euro symbolique chacun.

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

#### **IV QUESTIONS DIVERSES :**

PROGRAMME DE VOIRIE 2014 :

Monsieur Alain Brault informe le conseil municipal que le programme de voirie 2014 doit être validé pour permettre à ViennAgglo de lancer les bons de commande aux entreprises.

Cette année, il a été fait le choix de répartir les travaux sur des voiries moins fréquentées mais qui desservent néanmoins de nombreuses habitations : la Lombardière, la Picardière, la Garenne, la route de Villeneuve.

HOMMAGE A JOSE GOMEZ

Monsieur Jacques Seigle informe que l'Amicale des élus du pays Viennois a souhaité honorer la mémoire de José Gomez et a demandé à la commune de Luzinay de choisir un terrain. Samedi 8

mars 2014 une cinquantaine de Maires et élus, en activité ou non, étaient présents lors de la plantation d'un tilleul sur le terrain à Illins.

Monsieur Mustapha L'Haoua, pour qui ce conseil est le dernier, signale le plaisir qu'il a eu à partager ces 6 années avec l'équipe municipale.

Madame le Maire remercie les élus d'avoir donné 6 ans de leur temps pour le bien de la collectivité.

---

Clôture de séance à 21h00

Fait à Luzinay 18 mars 2014.

Agnès REBOUX  
Maire

